

# Période estivale : les cabinets s'organisent (1°)

12/07/2016

[A-](#) [A+](#)



Comment concilier les impératifs de la production avec les souhaits de vacances des collaborateurs, sur fond de continuité du service clients ? Voici notre premier volet d'une mini-série de deux sur l'organisation estivale des cabinets.

Fermer ou ne pas fermer ? Telle est la question qu'affrontent certains cabinets chaque été, devant le relatif ralentissement de l'activité de leurs clients. "Pour nous, le mois de juillet est très productif, témoigne Nicolas Leonel, expert-comptable associé du cabinet Audit Sud conseil à Montpellier (21 salariés). Beaucoup de nos clients clôturent leurs comptes au 30 juin, il y a donc du travail en comptabilité tout juillet, ainsi bien sûr qu'en social, avec l'établissement des payes et les embauches éventuelles de saisonniers, car nous sommes situés dans une région touristique. Par contre, le mois d'août est plus creux, c'est pourquoi nous fermons le cabinet lors de la deuxième et de la troisième semaine d'août". Ce cabinet provençal maintient un petit service continu, dans le domaine social, avec la présence de personnel pendant deux ou trois jours lors de la fermeture, tandis que le standard est lui-même fermé. Même constat pour Laurent Rousselot, dirigeant de Soficom Baker Tilly à Caen (180 collaborateurs). "Nous possédons une dizaine d'agences, avec un effectif qui varie de 4-5 collaborateurs à une vingtaine. L'été est une période ralentie, où, à part dans certains secteurs comme le tourisme, nos propres clients sont en vacances. Nous saisissons donc l'occasion

pour déstocker les congés payés, et 80% de l'effectif prend ses vacances lors de ces deux mois".

### Des vacances imposées

Côté fermeture cependant, les gros cabinets multi-sites pratiquent une politique différenciée : "Nous fermons certains bureaux en août au cas par cas, explique Jean-Loup Rogé, président de Segeco, qui compte 48 agences et 600 collaborateurs en Rhône-Alpes-Auvergne. Les gros bureaux de Paris ou de Lyon s'arrêtent la semaine précédant et celle suivant le 15 août, tandis que nous maintenons ouverts certains sites en milieu touristique, comme par exemple en Savoie". Même sélectivité, mais à l'envers, chez Soficom Baker Tilly : "Les bureaux où nous comptons 4-5 collaborateurs ferment, tandis que les sites de plus de 20 personnes restent ouverts tout l'été, tout comme le siège à Caen", précise Laurent Rousselot. Qu'implique, pour les collaborateurs, une telle organisation ? "Il y a encore dix ans, nous ne nous serions pas posé de question, estime Thierry Pouyet, expert-comptable associé du cabinet Exco à Clermont-Ferrand (70 salariés sur 3 bureaux). Nous avons pour habitude de fermer trois semaines en août, c'est une pratique historique du cabinet. Or, nous constatons un changement chez les collaborateurs. Nous employons 30 à 40% de jeunes actifs, qui subissent les vacances imposées en août. C'est un public majoritairement sans enfants, attiré par les prix attractifs des voyages à l'international hors saison, et qui supporte mal de devoir payer ses vacances au prix fort, avec un choix limité". Autre constat de la part de ce cabinet : "Le mois d'août est un mois de production comme un autre. Certes, certaines entreprises clientes fonctionnent au ralenti, mais nous nous devons, en août, de saisir la comptabilité de juillet et de présenter une déclaration de TVA pour les clients concernés. Même si l'administration fiscale tolère que l'on indique un montant forfaitaire de TVA pendant la période des congés, le travail d'août se reporte sur le mois de septembre, qui comporte en conséquence deux mois de production comptable (juillet et août). Nos rentrées sont donc subies avec encore plus d'intensité".

### Le social sous astreinte

Pour toutes ces raisons, le cabinet Exco de Clermont-Ferrand réfléchit à des pistes de changement, notamment en réduisant la période de fermeture du mois d'août. Quoiqu'il en soit, il y a une différence, dans les cabinets, entre le service social et la comptabilité. Les collaborateurs payés sont davantage concernés par les astreintes et une présence obligatoire, pour préparer, outre les bulletins de salaire, les éventuelles déclarations d'embauche ou pire, les déclarations d'accident du travail ou les ruptures de contrat. Enfin, les cabinets s'organisent de façon à ce que les salariés présents puissent renseigner les clients de leurs collègues partis en vacances. Dans un second volet, nous verrons l'impact de l'été sur la relation client et le cas particulier des experts-comptables libéraux, seuls à bord pour affronter l'été.

Olga Stancevic  
Ecrit par  
Olga Stancevic